



*Mairie de  
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION 03/2024  
De la commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance du 25 janvier 2024  
Convocation : 20 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 janvier à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

**Présents** : Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Vincent ROUDAUT - Valérie JUNOT – Véronique RIAUD - Robert BECH

**Absents excusés** : Pascal GUERIN — Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA

**A donné pouvoir à** : Bruno GAUFILLET à Johanne LEIGNADIER - Virginie LAZA à Stéphanie LEGRIS

**Secrétaire de séance** : Stéphanie LEGRIS

**Objet : dénomination et numérotation d'une voie publique**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination et numérotation des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER le nom de la voie menant aux écoles et à l'espace sportif et de loisirs, contiguë à la rue de la République,

Mr le Maire, propose, de nommer cette voie, « impasse Paul GAUTRON », en mémoire de la personne ayant cédé cette parcelle,

D'attribuer les numéros suivants :

- 1 impasse Paul GAUTRON (écoles maternelle et élémentaire – parcelle C 1257)
- 3 impasse Paul GAUTRON (Club house / espace sports et loisirs – parcelle C 340)
- 2 impasse Paul GAUTRON (parcelles communales C 1177/1412)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Nombre de membres :**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 12**

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy-La-Rivière, le 25/01/2024

Le Maire, dominique LEROUX